

LAOS

Date des élections: 2 janvier 1972.

But de la consultation

Il s'agissait de renouveler tous les membres de l'Assemblée nationale, dont le mandat était arrivé à expiration.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement lao est bicaméral. Il comprend une Assemblée nationale et un Conseil du Roi.

— L'Assemblée nationale est forte de 60 Députés élus pour 5 ans.

— Le Conseil du Roi se compose de 12 membres dont 6 sont nommés directement par le Roi et 6 autres désignés par l'Assemblée nationale et nommés par le Roi.

Système électoral

Est électeur tout citoyen lao, sans distinction de sexe, âgé au moins de 18 ans révolus, résidant dans le pays et jouissant de ses droits civils et politiques. L'exercice du droit de vote n'est pas obligatoire.

Tout candidat à la députation doit être citoyen lao, sans distinction de sexe, âgé de 30 ans au moins et capable de lire et d'écrire. Les fonctionnaires ou les membres des forces armées doivent obtenir un congé sans solde au moins 1 mois avant la date des élections.

Le pays est divisé en 16 circonscriptions; dans celles où un seul siège est à remplir, celui-ci est pourvu au scrutin uninominal à 1 tour; dans les autres, le scrutin est plurinominal à 1 tour également.

Il est procédé à une élection partielle en cas de vacance éventuelle d'un siège en cours de législature.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La campagne électorale, qui a duré un mois, a été animée sans pour autant être violente. Les programmes électoraux, assez voisins, étaient concentrés sur la défense et le respect de la patrie, de la monarchie, de la constitution et de la religion. Chaque candidat s'inspirait largement des problèmes locaux les plus aigus.

Les candidats se présentaient en général individuellement et s'appuyaient surtout sur les influences régionales ou familiales, plutôt que de soutenir les programmes des formations politiques; il est donc difficile de déterminer avec certitude le nombre de candidats par parti. Parmi les 200 candidats qui briguaient les 60 sièges à pourvoir, 94 appartenaient à des partis et 73 avaient des attaches diverses.

Environ 60 % de l'électorat a participé au scrutin, bien que les *Neo Lao Haksat* et leur branche militaire du *Pathet Lao* aient rejeté l'invitation du Premier ministre Souvanna Phouma de participer aux élections et aient déclaré, ainsi qu'ils l'avaient fait lors des élections en 1967, que la consultation était illégale.

Plus des deux tiers des parlementaires sortants ont perdu leur siège. De nombreux échecs ont également été enregistrés parmi les candidats appuyés par les grandes familles qui jouent traditionnellement un rôle important sur la scène politique du pays.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits . . .	913 862
Votants.	619 271 (60 %)

2. Répartition des parlementaires par sexes

Hommes.	58
Femmes.	2

60

3. Répartition des parlementaires par classes d'âge

30-40.	12
40-50.	34
60-70.	14

(10)